

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 11 août 2026

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 10 août 2020 à 19h52 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Marc Delorme, maire
 Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Monsieur Claude Le Borgne, conseiller siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Monsieur Patrick Blue, conseiller siège #5

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire Marc Delorme. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2026-08-82

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION du conseiller Patrick Blue,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

3.2 Suivi de la séance du conseil du 6 juillet 2026

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

6.2 Comptes à payer

7.0 VOIRIE

7.1 Suivi budgétaire des travaux de voirie 2026

8.0 AQUEDUC

8.1 Proposition de services professionnels pour l'échantillonnage de l'eau du puits municipal

9.0 AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

11.0 AUTRES AFFAIRES

- 11.1 Adoption de la mise à jour du Plan de sécurité civile
- 11.2 Présentation de l'appel d'offres sur invitation – remplacement de fenêtres du Centre communautaire
- 11.3 Remplacement de la pancarte touristique au stationnement de l'église
- 11.4 Présentation de la plateforme Munia Carange Solutions
- 11.5 Entente sur le partage de certains équipements de loisirs 2027-2031 avec la Ville de Coaticook

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

Résolution 2026-08-83

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Le Borgne,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 ;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Suivi de la séance du conseil du 6 juillet 2026

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 6 juillet 2026.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public

5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé verbal des correspondances reçues depuis le 6 juillet 2026.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2026-08-84

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 1er juillet et le 3 août 2026 au montant de 216 336,18 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Patrick Blue,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 216 336,18 \$ pour la période du 1er juillet et le 3 août 2026.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2026-08-85

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 11 août 2026 au montant de 77 432,46 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Patrick Blue,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 77 432,46 \$;

Adoptée à l'unanimité.

7.0 VOIRIE

7.1 Suivi budgétaire des travaux de voirie 2026

La direction générale fait un résumé des travaux de voirie ainsi que des montants encourus à ce jour. L'objectif de cet exercice est de vérifier si le cumul des montants respecte celui qui avait été adopté dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2026-2028 de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

8.0 AQUEDUC

8.1 Proposition de services professionnels pour l'échantillonnage de l'eau du puits municipal

Résolution 2026-08-86

Considérant que le guide d'interprétation du RQEP mentionne en page 11 que les salles communautaires ne sont plus considérées comme des établissements touristiques (aucune offre d'hébergement ou d'activités de restauration);

Considérant que la municipalité est tout de même tenue de fournir une eau de bonne qualité selon l'article 3 du RQEP;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Claude Le Borgne,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la proposition d'Aquatech Société de gestion de l'eau inc. au montant de 567 \$, taxes en sus, laquelle établit la fréquence de l'échantillonnage à 2 fois par année.

Adoptée à l'unanimité.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Adoption de la dernière mise à jour du Plan de sécurité civile

Résolution 2026-08-87

Considérant qu' en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (chapitre S-2.4), les municipalités locales sont les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

Considérant qu' en vertu de l'article 7 de cette loi, les municipalités locales doivent établir un plan de sécurité civile dans lequel sont notamment consignées des mesures de préparation générale pour répondre à un sinistre ou à son imminence, dont des procédures d'alerte de sa population et de mobilisation des ressources et le maintenir à jour;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

SUR PROPOSITION du conseiller Patrick Blue,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du Plan de sécurité civile;

QUE la mise à jour de 2026 du Plan de sécurité civile des municipalités de Saint-Venant-de-Paquette et d'East Hereford, soit adoptée;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Présentation de l'appel d'offres sur invitation – remplacement de fenêtres du Centre communautaire

La directrice générale présente aux membres du conseil le document d'appel d'offres pour le projet de remplacement des fenêtres du Centre communautaire de Saint-Venant-de-Paquette.

11.3 Remplacement de la pancarte touristique au stationnement de l'église

Résolution 2026-08-88

Considérant que ladite enseigne n'est plus à jour et que les données affichées sont passablement effacées par la lumière;

Considérant que la directrice générale a demandé une soumission à la chargée responsable du tourisme de la MRC pour obtenir le même modèle de la pancarte pour adhérer au support en place;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la soumission d'IMAGEX au montant de 361,10 \$ plus taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Présentation de la plateforme Munia Carange Solutions

Résolution 2026-08-89

Considérant que la plateforme Munia Carange Solutions permettrait un gain en temps se situant entre 20 à 37 %;

Considérant que la plateforme IA de Munia regroupe tous les IA existants sur le marché;

Considérant que la plateforme Munia possède au-delà de 40 agents qui ont été conçus expressément pour les municipalités;

Considérant que les frais de support technique sont inclus dans le prix d'abonnement;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Le Borgne,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'allouer un montant annuel pour cet abonnement lors de l'exercice budgétaire 2027 et d'y inclure un montant excédentaire de 645 \$ pour les frais de formation.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Entente sur le partage de certains équipements de loisirs 2027-2031

Résolution 2026-08-90

Considérant que les Municipalités de la MRC de Coaticook désirent conclure une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook;

Considérant que la Ville de Coaticook verse des subventions régionales à différentes associations ou organismes de sports et loisirs desservant des clientèles de toute la MRC de Coaticook et qu'elle assume différents services et installations qui desservent l'ensemble de la population de la MRC de Coaticook;

Considérant que les municipalités de la MRC de Coaticook s'entendent qu'elles doivent assumer une part des dépenses de la Ville de Coaticook visant des activités, services et installations aux bénéfices de l'ensemble des citoyens de la MRC;

Considérant que l'entente est d'une durée de cinq (5) ans, la période débutant le 1^{er} janvier 2027 et se terminant le 31 décembre 2031;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Le Borgne,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité accepte l'entente telle que présentée par la Ville de Coaticook;

Adoptée à l'unanimité.

12.0 VARIA

Le conseiller Claude Desbiens rappelle aux membres du conseil que la prochaine soirée des Loisirs se tiendra le vendredi 14 août dès 19h00.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

13.2 Directrice générale

La directrice générale donne un bref compte-rendu de sa rencontre avec la chargée en habitation de la MRC de Coaticook.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2026-08-091

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller Patrick Blue
APPUYÉE par le conseiller Claude Le Borgne,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h15.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Marc Delorme
Maire

Madame Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marc Delorme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.